



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1000

23 June 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

870ème séance plénière

PC Journal No 870, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1000
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2011.